

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/56

Objet : 56 - Signature d'une convention avec le Lycée Curie de Vire pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. LE TORTOREC de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de Proviseur du Lycée Curie de Vire

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. LE TORTOREC, en sa qualité de Proviseur du Lycée CURIE, pour la mise à disposition de la salle de « La Halle Michel Drucker », salle de spectacle, le jeudi 25 mai 2023, de 13h00 à 23h30, pour l'organisation, à partir de 20h00, d'un spectacle par les élèves de l'option Théâtre du Lycée Curie de Vire, et ce, à titre gracieux, comme prévu pour les établissements scolaires de Vire Normandie une fois par an.

Fait à Vire Normandie, le 27 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230403-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

